

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1545

21 juin 2008

SOMMAIRE

2000 Finance S.A.	74128	MCT Berlin Fünf S.A.	74141
2000 Finance S.A.	74137	Naevus Holding S.A.	74136
Batisica S.à.r.l.	74125	Nordea Life & Pensions S.A.	74160
Bugatti International S.A.	74160	Obelisque S.A.	74127
CID Holdings S.à r.l.	74138	Olivant Investments Switzerland S.A.	74128
Delfino Investments S.à r.l.	74139	Olivant Investments Switzerland S.à r.l.	74128
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l.	74138	Omnitec Participation S.A.	74127
ERES Participations S.à r.l.	74126	Patron Capital Alpentherme S.à r.l.	74127
European Energy Assets S.A.	74142	Princess Island S.A.	74127
Five Mounts Investments S.à r.l.	74137	Rosavent S.à r.l.	74138
Geotelecommunications Investments S.A.	74114	Sesamon S.A.	74160
HEPP III Management Company S. à r.l.	74128	Strenuse S.à.r.l.	74159
International Wear Parts S.A.	74140	TDO Management Company S.A.	74141
JPMorgan Liquidity Funds	74159	Tembec Luxembourg S.à.r.l.	74137
Kape S.à r.l. SPF	74140	Tembec Luxembourg S.à.r.l.	74159
Kiefer Investments S.à r.l.	74139	TransAtlantic Partner S.à r.l.	74140
Kiefer Investments S.à r.l.	74159	UNCOS «United Corporate Services» ...	74141
Le Chêne au Corbeau S.A.	74114	Wailys Investment S.à r.l.	74138
Lyuba S.A.	74158	Wailys Investment S.à r.l.	74139
Mangrove II Investments Sàrl	74128	Wailys Investment S.à r.l.	74139
Mangrove II Management S.A.	74137	Wailys Investment S.à r.l.	74140
Mangrove II S.C.A. SICAR	74114	Wailys Investment S.à r.l.	74158
		WGZ BANK Luxembourg S.A.	74141

Le Chêne au Corbeau S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.868.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071676/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08840. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Antoine AURORE / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008071697/1183/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01013. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 139.041.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of May.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The public limited company "SATIS INVESTMENTS S.A.", with registered office in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore,

duly represented by its sole director Mr. Igor KAPLOUN, company director, residing in RU-125083 Moscow, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Apartment 150, ("IK"),

here represented by Mr. Philippe CAHEN, named hereafter, by virtue of two proxies given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

2) The public limited company "DALMINER FINANCE S.A." ("DFSA"), with registered office in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore,

here duly represented by its managing director Mr Philippe CAHEN, company director, residing professionally in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "GEOTELECOMMUNICATIONS INVESTMENTS S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at twenty-eight million two hundred eighty-one thousand two hundred and fifty US Dollars (28,281,250.- USD), represented by two million eight hundred twenty-eight thousand one hundred and twenty-five (2,828,125) shares of a par value of ten US Dollars (10.- USD) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company shall be in registered form only. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 4th Tuesday of May at 4 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented save for the following resolutions for which unanimous vote is required:

- (i) merger with another company;
- (ii) conversion into another corporate form;

(iii) change of nationality (requiring 100% (one hundred percent) of all existing voting rights in the Company for a change of nationality of the Company);

(iv) termination or closure of all or substantially all of the operations or businesses;

(v) initiation of any voluntary liquidation or winding-up procedures;

(vi) amendments to the articles of association;

(vii) significant amendment to the registered scope of business;

(viii) increase or reduction of the share capital; issue of new shares or convertible instruments;

(ix) dividends or other distributions outside the scope of the agreed dividend policy;

(x) appointment or removal of auditors, whereby the Shareholders shall select either Deloitte, Ernst & Young, PwC or KPMG; provided, however, that in the case of the subsidiaries which are Russian entities, a reputable second tier firm may be considered.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decisions taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of five (5) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or three directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting save for the following matters which require the approval of the Board with a majority vote of 4 members if all 5 members meet and 3 members in case only 4 members vote:

- (i) acquisitions/disposals of companies inside or outside the core business;
- (ii) creation of new subsidiaries;
- (iii) new joint ventures;
- (iv) transactions, commitments, capital expenditures, investments and divestments, off-balance obligations above USD \$ 250,000 (two hundred and fifty thousand);
- (v) granting of any loan, pledge or other security interest, indebtedness, credit, guarantee and indemnity;
- (vi) conclusion of any unusual contract or commitment, including outside of the ordinary course of business;
- (vii) initiation or settlement of any significant litigation;
- (viii) employment or dismissal of any management employee;
- (ix) decision on the strategy and general policies of the Company or any of its subsidiaries;
- (x) selling or leasing of the enterprise or its organized part thereof and/or establishing any real right or other encumbrances on the enterprise as a whole;
- (xi) any annual and long-term budgets and business plans and/or changes thereto;
- (xii) entry into any agreement or amendment (including early termination of or waiver by any of the parties thereto) to any existing agreement with IK or DFSA or their respective Affiliates; such approval is subject to the precondition that such transactions are at arm's length in compliance with Luxembourg laws;
- (xiii) entry into any agreement or amendment (including early termination of or waiver by any of the parties thereto) to any existing agreement with Board members or the shareholders of the Company or any of its subsidiaries, or entities affiliated with such members or the shareholders or (as the case may be) members of the family of such members or the shareholders;
- (xiv) disposal, termination or cessation of use of any professional license;
- (xv) acceptance of any material amendment to the terms of any professional license;
- (xvi) establishment or material variation of any employee benefits plan (including profit sharing, bonus, incentive scheme, etc.);
- (xvii) any investment outside of the core business;
- (xviii) any of the following measures of any of the Company's subsidiaries:
 - (a) merger with another company;
 - (b) conversion into another corporate form;
 - (c) change of nationality;
 - (d) termination or closure of all or substantially all of the operations or businesses;
 - (e) initiation of any voluntary liquidation or winding-up procedures;
 - (f) amendments to the articles of association;
 - (g) significant amendment to the registered scope of business;
 - (h) increase or reduction of the share capital; issue of new shares or convertible instruments;
 - (i) additional shareholder funding outside the scope of the agreed annual budget;
 - (j) dividends or other distributions not covered by any agreed dividend policy;
 - (k) appointment or removal of auditors, whereby a reputable second-tier firm may be considered for any Russian entity.

In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. Except for the quorum required as per article 10, the Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law, save for the provisions of article 8 above.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2009.
- 3.- Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription

The articles of association having thus been established, the two million eight hundred twenty-eight thousand one hundred and twenty-five (2,828,125) shares have been subscribed as follows:

1) The public limited company "SATIS INVESTMENTS S.A.", prenamed, eight hundred forty-six thousand eight hundred and seventy-five shares	846,875
2) The public limited company "DALMINER FINANCE S.A.", prenamed, one million nine hundred eighty-one thousand two hundred and fifty shares	<u>1,981,250</u>
Total: two million eight hundred twenty-eight thousand one hundred and twenty-five shares	2,828,125

Payment

- the eight hundred forty-six thousand eight hundred and seventy-five (846,875) shares subscribed by the company "SATIS INVESTMENTS S.A." have been fully paid up by the transfer of twenty thousand and five hundred (20,500) shares of the company governed by the laws of Russia "Satis TL-94", with registered office in RU-127422 Moscow, 1 Timiryazevskaya street, building 2, being 100% of the issued capital of this company; and

- the one million nine hundred eighty-one thousand two hundred and fifty (1,981,250) shares subscribed by the company "DALMINER FINANCE S.A." have been fully paid up by the transfer of one (1) share of the company governed by the laws of Russia "GeoTelecommunications, LLC", with registered office in RU-129626 Moscow, 16, 3-d Mytishinskaya street, building 8, being 100% of the issued shares of this company.

Report of the auditor

These transfers are certified by a report established by the independent auditor Mr. Jean Bernard ZEIMET, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dated May 12th, 2008, according to the dispositions of article 26-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, and the conclusion of which is the following:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.828.125 actions à émettre en contrepartie."

This report, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at five (5) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following are appointed as directors:
 - a) Mr Philippe CAHEN, company director, born in Luxembourg, on the 31st of July 1959, residing professionally in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore;
 - b) Mr Nikolay LUKYANTSEV, company director, born in Voroshilovgrad Region (USSR), on the 24th of August 1952, residing in RU-101000 Moscow, 13/8 Chistoprudny bd;
 - c) Mr Sergey FILIN, "Deputy Chief of Representative Office of Dalminer Finance S.A. in Moscow, born in Kaluga (Russia), on the 2nd of April 1969, residing in RU-117092 Moscow, 50-1 Admirala Lazareva Street, Apartment 115;
 - d) Mr Igor KAPLOUN, company director, born in Moscow (Russia), on the 9th August 1948, residing in RU-125083 Moscow, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Apartment 150;
 - e) Mr Alexey PONOMARENKO, "IS Director" in "Satis TL-94", born in Moscow (Russia), on the 28th of August 1976, residing in RU-125252 Moscow, 19 Novopeschanaya street, Apartment 22.
- 3.- The private limited liability company "READ S.à.r.l.", with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 45083, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2013.
- 5.- The registered office of the Company will be established in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.
- 6.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Philippe CAHEN, prenamed:
 - as chairman of the board of directors, and
 - as managing director of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 96,200.- EUR.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 17,943,817.02 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

AFTER reading the present deed to the representatives of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representatives have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "SATIS INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Igor KAPLOUN, administrateur de société, demeurant à RU-125083 Moscou, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Appartement 150, ("IK"),

ici représenté par Monsieur Philippe CAHEN, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2) La société anonyme "DALMINER FINANCE S.A.", ("DFSA"),

avec siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Philippe CAHEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "GEOTELECOMMUNICATIONS INVESTMENTS S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante dollars US (28.281.250,- USD), représenté par deux million huit cent vingt-huit mille cent vingt-cinq (2.828.125) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} mardi de mai à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés, excepté pour les résolutions suivantes pour lesquelles le vote unanime est requis:

- (i) fusion avec une autre société;
- (ii) transformation en un autre type de société;
- (iii) changement de nationalité (requiert le consentement de 100% (cent pour cent) des actionnaires pour un changement de nationalité de la Société);
- (iv) liquidation ou clôture de toutes ou d'une part substantielle des exploitations et affaires;
- (v) initiation de toute liquidation volontaire ou de procédures de dissolution;
- (vi) modification des statuts;
- (vii) modification importante de l'objet de la Société;
- (viii) augmentation ou réduction du capital social; émission d'actions nouvelles ou d'instruments financiers convertibles;
- (ix) dividendes ou autres distributions non prévues par la politique de distribution de dividendes;
- (x) nomination ou révocation des réviseurs d'entreprise, par laquelle les actionnaires doivent sélectionner soit Deloitte, Ernst & Young, PwC ou KPMG, à condition cependant, que dans le cas des filiales qui sont des entités russes, une seconde société de révision de bonne réputation puisse être envisagée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ces décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tous actionnaires peuvent participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de trois administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, excepté pour les matières suivantes requérant l'approbation du conseil d'administration avec une majorité de vote de 4 membres si les 5 membres sont présents et de 3 membres si uniquement 4 membres votent:

- (i) acquisitions/ acte de dispositions de sociétés ressortant ou ne ressortant pas du cours normal des affaires;
- (ii) création de nouvelles filiales;
- (iii) nouvelles joint-ventures;
- (iv) transactions, engagements, dépenses, investissements et dessaisissement d'investissements, obligations hors bilan au-delà d'un seuil de USD 250.000 (deux cent cinquante mille);
- (v) obtention d'emprunts, gages ou autres cautions, endettement, crédits, garanties ou indemnités;
- (vi) conclusion de tous contrats ou engagements inhabituels, incluant ceux qui ne ressortent pas du cours normal des affaires;
- (vii) initiation ou règlement de tout litige de grande envergure;
- (viii) embauche ou licenciement de tout employé de la direction;
- (ix) décision quant à la stratégie et la politique générale de la Société ou d'une des filiales;
- (x) vente ou location de l'entreprise ou d'une partie de l'entreprise ou concession de tout droit réel ou autre nantissement ou mise en gage de toute l'entreprise;
- (xi) tout budget annuel et à long terme ainsi que business plan y compris toutes modifications y afférentes;
- (xii) conclusion de tout contrat ou modification (y compris la dénonciation anticipée ou toute dérogation par une des parties) de tous contrats existants avec IK ou DFSA ou leurs Sociétés Affiliées respectives; cette approbation est soumise à la condition préliminaire que la transaction soit effectuée dans des conditions normales de marché conformément à la loi luxembourgeoise;
- (xiii) conclusion de tout contrat ou modification (y compris la dénonciation anticipée ou toute dérogation par une des parties) de tous contrats existants avec des membres du Conseil d'administration ou des actionnaires de la Société ou de ses filiales, ou de sociétés affiliées à ses membres ou actionnaires ou (selon le cas) à des membres de la famille de ses membres ou actionnaires;
- (xiv) vente, conclusion ou cessation d'utilisation de toute licence de retransmission;
- (xv) acceptation de tout changement matériel des termes de toute licence de retransmission;

(xvi) création ou variation significative de tout contrat d'emploi (y compris participation aux bénéfiques, bonus, plans de motivation, etc.);

(xvii) tout investissement hors de l'activité principale;

(xviii) toute mesure suivante pour toute filiale de la société:

(a) fusion avec une autre société;

(b) transformation en un autre type de société;

(c) changement de nationalité;

(d) liquidation ou clôture de toutes ou d'une part substantielle des exploitations et affaires;

(e) initiation de toute liquidation volontaire ou de procédures de dissolution;

(f) modification des statuts;

(g) modification importante de l'objet de la Société;

(h) augmentation ou réduction du capital social; émission d'actions nouvelles ou d'instruments financiers convertibles;

(i) financement supplémentaire de la part des actionnaires en-dehors du budget annuel approuvé;

(j) dividendes ou autres distributions non prévues par la politique de distribution de dividendes;

(k) nomination ou révocation des réviseurs d'entreprise, par laquelle une seconde société de révision de bonne réputation puisse être envisagée pour une entité russe.

En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les deux million huit cent vingt-huit mille cent vingt-cinq (2.828.125) actions ont été souscrites comme suit:

1) 1) La société anonyme "SATIS INVESTMENTS S.A.", prédésignée, huit cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze actions,	846.875
2) La société anonyme "DALMINER FINANCE S.A.", prédésignée, un million neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante actions,	1.981.250
Total: deux millions huit cent vingt-huit mille cent vingt-cinq actions,	2.828.125

Libération

- les huit cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (846.875) actions souscrites par la société "SATIS INVESTMENTS S.A." ont été libérées entièrement moyennant apport de vingt mille cinq cents (20.500) actions de la société régie par les lois de Russie "Satis TL-94", avec siège social à RU-127422 Moscou, 1 Timiryazevskaya street, building 2, faisant 100 % des actions émises de cette société; et

- les un million neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante (1.981.250) actions souscrites par la société "DALMINER FINANCE S.A." ont été libérées entièrement moyennant apport d'une (1) action de la société régie par les lois de Russie "GeoTelecommunications, LLC", avec siège social à RU-129626 Moscou, 16, 3-d Mytishinskaya street, building 8, faisant 100% des actions émises de cette société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Ces apports sont certifiés par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard ZEIMET, demeurant professionnellement L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, daté du 12 mai 2008, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.828.125 actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes, prédésignées et représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Philippe CAHEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 31 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore;

b) Monsieur Nikolay LUKYANTSEV, administrateur de sociétés, né à Voroshilovgrad Region (USSR), le 24 août 1952, demeurant à RU-101000 Moscou, 13/8 Chistoprudny bd;

c) Monsieur Sergey FILIN, "deputy chief" du bureau de représentation de Dalminer Finance S.A. à Moscou, né à Kaluga (Russie), le 2 avril 1969, demeurant à RU-117092 Moscou, 50-1 Admirala Lazareva Street, Appartement 115;

d) Monsieur Igor KAPLOUN, administrateur de sociétés, né à Moscou (Russie), le 9 août 1948, demeurant à RU-125083 Moscou, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Appartement 150;

e) Monsieur Alexey PONOMARENKO, "IS Director" chez "Satis TL-94", né à Moscou (Russie), le 28 août 1976, demeurant à RU-125252 Moscou, 19 Novopeschanaya street, Appartement 22.

3.- La société à responsabilité limitée "READ S.à.r.l.", avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.083, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

5.- Le siège social de la Société sera établi à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Philippe CAHEN, préqualifié:

- comme président du conseil d'administration, et
- comme administrateur-délégué de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 96.200,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital est évalué à 17.943.817,02 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civil et domiciles, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CAHEN; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juin 2008 Relation GRE/2008/2345. — Reçu quatre vingt neuf mille sept cent dix neuf euros et neuf cents 0,5%= 89719,09 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008072870/231/609.

(080082273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 534.936.900,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

FDR Deutschland, une société à responsabilité limitée régie par le droit français, ayant son siège social au 46, avenue Foch, 57000 Metz, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 479 854 721,

Immobilière Batibail Benelux S.A., une société anonyme régie par le droit belge, ayant son siège social avenue Marcel Thiry, Woluwe Saint Lambert, 1200 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Belgique sous le numéro 522 034,

FdL Deutschland, une société à responsabilité limitée régie par le droit français, ayant son siège social au 46, avenue Foch, 57000 Metz, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 492 355 771,

Ici représentées par Mlle Laura Gehlkopf, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L1736-Senningerberg,

en vertu de trois (3) procurations données le 7 mai 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "BATISICA S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.595, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, Notaire, reçu en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 14 du 16 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 18 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trente-quatre millions neuf cent trente-six mille neuf cents Euro (€ 534.936.900,-) représenté par six millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-seize (6.325.476) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et quinze millions soixante-douze mille (15.072.000) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles") d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"5.2. La date de maturité des Parts Sociales Préférentielles est fixée au 31 décembre 2016. A cette date les Parts Sociales Préférentielles seront échangées contre des Parts Sociales Ordinaires. Toutefois, les Parts Sociales Préférentielles pourront être converties, en partie ou en totalité, en Parts Sociales Ordinaires à une date antérieure sur résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

IV. Les associés décident de convertir huit cent mille (800.000) des un million cinq cent douze mille (1.512.000) Parts Sociales Préférentielles détenues par FDR Deutschland, précitée, en huit cent mille (800.000) Parts Sociales Ordinaires.

V. Les associés décident que les huit cent mille (800.000) parts sociales visées par la présente conversion donneront droit au dividende préférentiel tel que défini à l'article 15.3 des statuts de la Société jusqu'au 18 février 2008.

VI. Suite aux résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"5.1. Le capital social est fixé à cinq cent trente-quatre millions neuf cent trente-six mille neuf cents Euro (€ 534.936.900,-) représenté par sept millions cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-seize (7.125.476) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et quatorze millions deux cent soixante-douze mille (14.272.000) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles") d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Gehlkopf, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2008, LAC/2008/19813. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071944/211/64.

(080081727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ERES Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.511.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 mars 2008 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Sophie MARTINOT / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008071698/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01011. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Patron Capital Alpentherme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 82.604.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071702/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00467. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Obelisque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.047.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071722/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00091. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Princess Island S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.843.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008071739/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00524. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Omnitec Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 51.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Omnitec Participation S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071738/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07877. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

2000 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 74.545.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008071756/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00605. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Mangrove II Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.483.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Aurore ANTOINE / Christoph LANZ

Mandataire commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008071759/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01005. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

HEPP III Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.142.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071760/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01014. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme,

(anc. Olivant Investments Switzerland S.à r.l.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

In the year two thousand and eight on the eleventh day of April.

Before M^e Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Treforma AG, a company with limited liability, incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Grabenstrasse 25 in CH-6340 Baar/Switzerland, here represented by M^e Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- The prenamed is the sole shareholder of "Olivant Investments Switzerland S.à r.l.", having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg under the name of "Rocket Investments S.à r.l.", dated December 27, 2007, published in the Mémorial C, number 407 of February 16, 2008 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 31, 2008, not yet published in the Mémorial C.

- The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (€ 1.-) each.

- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transformation of the Company from a société à responsabilité limitée to a société anonyme.
2. Issuance of eleven thousand four hundred and two (11,402) shares with a par value of one euro (€ 1.-) in the société anonyme in replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (€ 1.-) in the société à responsabilité limitée the net value of which is eleven thousand four hundred and two euro (€ 11,402.-) at the time of the transformation of the Company from a société à responsabilité limitée to a société anonyme.
3. Cancellation of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (€ 1.-) of the société à responsabilité limitée.
4. Issuance of a further nineteen thousand five hundred and ninety-eight (19,598) shares with a nominal value of one euro (€ 1.-) and allocation of four hundred and two euro (€ 402.-) to the share premium account of the Company in exchange for a cash contribution of twenty thousand euro (€ 20,000.-).
5. Decision to amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the changes proposed by the above agenda.
6. Decision to appoint the current class A manager of the company, Luqman Arnold, as Class A Director and the current Class B Managers of the company, Johan Dejans and Paul Lamberts, as Class B Directors, in each case for a period of six years.
7. Decision to appoint Certifica Luxembourg, S.à r.l., with registered address at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as statutory auditor of the company.

Then, the sole shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transform the company from a société à responsabilité limitée to a société anonyme with effect as from the moment the share capital has reached thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) pursuant to the resolutions and the subscription of new shares detailed below.

Second resolution

The sole shareholder decides to issue eleven thousand four hundred and two (11,402) shares with a par value of one euro (€ 1.-) corresponding to a total share capital of eleven thousand four hundred and two euro (€ 11,402.-) in replacement of twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (€ 1.-) in the société à responsabilité limitée the value of which is eleven thousand four hundred and two euro (€ 11,402.-) at the time of the transformation of the Company from a société à responsabilité limitée to a société anonyme.

Third resolution

The sole shareholder decides to cancel the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company when it was a société à responsabilité limitée.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand five hundred and ninety-eight euro (€ 19,598.-) by the creation and the issue of nineteen thousand five hundred and ninety-eight (19,598) shares with a nominal value of one euro (€ 1.-) each and to allocate four hundred and two euro (€ 402.-) to the share premium account in exchange for a contribution in cash of twenty thousand euro (€ 20,000.-).

Subscription - payment

Treforma AG represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, hereby declares to subscribe for the thirty-one thousand (31,000) shares of the société anonyme with a nominal value of one euro (€ 1.-) each issued pursuant to the above resolutions.

The shares have been fully paid up:

1) by a contribution in kind of the assets and liabilities of the société à responsabilité limitée with a value of eleven thousand four hundred and two euro (€ 11,402.-) as is evidenced in the valuation report established by Certifica Luxembourg, S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered address at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, on April 11, 2008, which is signed "ne varietur" by the representative of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of said report is the following:

"On the basis of our review and tests described above, we do not have any remarks to state on the valuation of assets and liabilities of the Company, and which correspond at least to the number and value of ordinary shares of the Company to be issued as a Société anonyme."

2) by a contribution in cash of twenty thousand euro (€ 20,000.-), of which nineteen thousand five hundred and ninety-eight euro (€ 19,598.-) are allocated to the share capital and four hundred and two euro (€ 402.-) to the share premium account of the Company, which is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company acknowledges that it now holds thirty-one thousand (31,000) shares, representing the entire share capital of the Company.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend the articles of incorporation of the Company in accordance with the foregoing resolutions, so that they now read as follows:-

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "Olivant Investments Switzerland S.A."

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed share capital of the company is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares of one euro (€ 1.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The company is managed by a board of directors comprising at least three members, who need not be shareholders of the company, who are either class A directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B

Directors" and together with the Class A Directors, the "Directors"). There must be at least one Class A Director and one Class B Director.

The Directors who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a Director shall be vacated if:

- (i) he resigns his office by notice to the company, or
- (ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two Directors so request.

The board of directors can deliberate or act validly at a meeting of the board of directors only if at least one Class A Director and one Class B Director are present or represented.

In case of a tie-vote, one Class A Director (in case of plurality of Class A Directors, the one designated by a majority of the Class A Directors) shall have a casting vote.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 8. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company as set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

The board of directors may distribute interim dividends in accordance with applicable legal provisions.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director of the company unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors, which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 13. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 31st of March and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the sub-scribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint the current class A manager of the company, Luqman Arnold, as Class A Director and the current Class B Managers of the company, Johan Dejans and Paul Lamberts, as Class B Directors, in each case for a period of six years.

Eighth resolution

The sole shareholder decides to appoint Certifica Luxembourg, S.à r.l., with registered address at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86770, as statutory auditor of the Company for a period of six years.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at € 2,225.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le onze avril.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Treforma AG, une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit suisse, ayant son siège social à Grabenstrasse 25 à CH-6340 Baar/Suisse, ici représentée par M^e Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le prénommé est le seul et unique associé de "Olivant Investments Switzerland S.à r.l.", ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg sous la dénomination de "Rocket Investments S.à r.l.", en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 407 du 16 février 2008 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 mars 2008, non encore publié au Mémorial C.

- Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,-€) chacune.

- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

2. Émission d'onze mille quatre cent deux (11.402) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune dans la société anonyme en remplacement de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) dans la société à responsabilité limitée, dont la valeur nette est onze mille quatre cent deux euros (€ 11.402,-) au moment de la transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

3. Annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) de la société à responsabilité limitée.

4. Émission de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (19.598) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune et allocation de quatre cent deux euros (€ 402,-) au compte de la prime d'émission de la Société en échange d'un apport en espèces de vingt mille euros (€ 20.000,-).

5. Modification des articles des statuts de la Société afin de refléter les modifications proposées par l'ordre du jour ci-dessus.

6. Décision de nommer l'actuel gérant de classe A de la Société, Luqman Arnold, en tant qu'administrateur de classe A et les actuels gérants de classe B de la Société, Johan Dejans et Paul Lamberts, en tant qu'administrateurs de classe B, dans chaque cas, pour une période de six ans.

7. Décision de nommer Certifica Luxembourg, S.à r.l. avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que commissaire de la Société.

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transformer la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme avec effet à partir du moment où le capital social aura atteint trente-et-un mille euros (31.000,-€) conséquemment aux résolutions et à la souscription de nouvelles actions ci-dessous.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre onze mille quatre cent deux (11.402) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-€) chacune correspondant à un capital social d'onze mille quatre cent deux euros (11.402,-€) en remplacement de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-€) dans la société à responsabilité limitée, dont la valeur est de onze mille quatre cent deux euros (11.402,-€) au moment de la transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'annuler les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société lorsqu'elle était une société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (19.598,-€) par la création et l'émission de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (19.598) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-€) chacune, et d'allouer quatre cent deux euros (402,-€) au compte de la prime d'émission de la Société en échange d'un apport en espèces de vingt mille euros (20.000,-€).

Souscription - libération

Treforma AG, représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, déclare souscrire les trente-et-un mille (31.000) actions de la société anonyme d'une valeur nominale d'un euro (1,-€) chacune, émises en vertu des résolutions ci-dessus.

Les actions ont été entièrement libérées:

1) par un apport en nature des actif et passif de la société à responsabilité limitée d'une valeur d'onze mille quatre cent deux euros (11.402,-€) comme en témoigne le rapport d'évaluation établi par Certifica Luxembourg, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en date du 11 avril 2008, lequel après avoir été signé ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des actifs et passifs de la Société, qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions ordinaires à émettre par la Société anonyme."

2) par un apport en espèces de vingt mille euros (20.000,-€), dont dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (19.598,-€) sont alloués au capital social et quatre cent deux euros (402,-€) au compte prime d'émission, montant qui est maintenant à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique de la Société reconnaît qu'il détient maintenant trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Olivant Investments Switzerland S.A."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-€) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-€) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société, qui sont soit administrateurs de classe A (les "Administrateurs de Classe A") soit administrateurs de classe B (les "Administrateurs de Classe B", et ensemble avec les Administrateurs de Classe A, les "Administrateurs"). Il faut au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B.

Les Administrateurs seront nommés pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment par eux.

Le nombre des Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil d'administration seulement si au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés.

En cas d'égalité de votes pour et de votes contre une résolution, un Administrateur de Classe A (en cas de pluralité d'Administrateurs de Classe A, celui qui sera désigné par une majorité des Administrateurs de Classe A), aura une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en accord avec les dispositions de la loi applicable.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A de la société et d'un Administrateur de Classe B de la société à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. Aussi longtemps que la société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mars et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'actionnaire unique ou, le cas échéant de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer l'actuel gérant de classe A de la Société, Luqman Arnold, en tant qu'administrateur de classe A de la Société et les actuels gérants de classe B de la Société, Johan Dejans et Paul Lamberts, en tant qu'administrateurs de classe B, dans chaque cas, pour une période de six ans.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Certifica Luxembourg, S.à r.l., avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86770, en tant que commissaire de la Société, pour une période de six ans.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à 2.225,-€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 AVRIL 2008. Relation: LAC / 2008 / 15095. - Reçu à 0,50 %: cent euros (€ 100.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008072786/212/408.

(080081993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Naevus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 8 mai 2008

1. Les actionnaires acceptent la démission de Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur, avec effet immédiat;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Ingor Meuleman, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouvel administrateur, pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

3. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Schintgen Marc, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

4. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;

5. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 8/5/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008072441/777/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Mangrove II Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 104.699.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Aurore ANTOINE / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008071699/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01001. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Five Mounts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 86.869.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071703/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00390. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.077.

Le bilan de la société au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071724/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00093. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

2000 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 74.545.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008071757/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00606. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 117.203.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Sophie MARTINOT / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008071700/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01007. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071704/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00392. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Wailys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.021.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071706/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00396. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Rosavent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.490.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

ROSAVENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008071713/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02256. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Wailys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 94.021.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071707/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00398. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Wailys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 94.021.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071708/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00399. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Kiefer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Kiefer Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008071715/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00845. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Delfino Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.618.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Delfino Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008071714/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00842. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Wailys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 94.021.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071709/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00400. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

International Wear Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.309.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2008.

Pour INTERNATIONAL WEAR PARTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071728/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07381. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

TransAtlantic Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 90.477.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071767/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06183. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Kape S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 131.614.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071812/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08558. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

UNCOS «United Corporate Services», Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 123.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008071790/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00686. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

MCT Berlin Fünf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.312.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

MCT BERLIN FÜNFF S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071789/7941/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01257. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

WGZ BANK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 41.911.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

WGZ BANK Luxembourg S.A.

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008071780/2119/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00297. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

TDO Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.627.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071779/5456/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01326. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

European Energy Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.752.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of European Energy Assets S.A., a société anonyme having its registered office at 8-10, rue Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.752, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2007, number 2660 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on May 16, 2008.

The meeting was opened with Nicole Schmidt-Troje, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Pierre-Yves Genot, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the committee;
- that the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;
- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose clause of the Company's articles of incorporation.
2. Insertion of new provisions on the redemption of certain share in the Company's articles of incorporation.
3. Full restatement of the Company's articles of incorporation.
4. Report by the board of directors to the general meeting of shareholders on the statutory annual accounts as at 31 December 2007.
5. Report by the statutory auditor to the general meeting of shareholders on the statutory annual accounts as at 31 December 2007.
6. Miscellaneous.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolution:

First resolution

The general meeting resolves to change the corporate purpose clause of the Company's articles of incorporation.

Second Resolution

The general meeting resolves to insert new provisions in the Company's articles of incorporation on the redemption of certain shares.

Third Resolution

The general meeting resolves to fully restate the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "European Energy Assets S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may in particular (but without limitation) engage in the acquisition, or acquisition of control, by way of asset acquisition, merger, share exchange, share purchase or similar transaction with one or more operating businesses in the energy marketing and distribution sector in Europe (each, a "Business Combination")

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at forty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 43,750) consisting of four million three hundred and seventy-five thousand (4,375,000) shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred thousand Euros (EUR 500,000) consisting of fifty million (50,000,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 6. Shares.

Art. 6.1. All shares of the Company shall be issued in registered form.

The issued shares shall be entered into the shareholder's register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

Shares held through a securities settlement system or a Depository or sub-depository may be transferred in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 6.2. Where shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as the "Depositories") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company - subject to its having received from the Depository with whom those shares are kept in account a certificate in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares, including admission to and voting at general meetings and shall consider those persons to be shareholders for the purposes of the meetings. The board of directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the register or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payment.

C. Management

Art. 7. The Board of Directors.

Art. 7.1. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if its noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

Art. 7.2. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold their office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

Art. 7.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 7.4. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Art. 7.5. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting

by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two directors of the board of directors who were present at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 9. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 9 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 10. The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the joint signatures of at least two members of the board of directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors. If the Company is managed by one single director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the single director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single director.

Art. 11. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 12. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. The board of directors must seek the approval by a simple majority vote of the general meeting of the Company before approving any Business Combination.

Art. 15. Each new shareholder (collectively the "New Shareholders" or individually a "New Shareholder"), other than Christian B. Cleret, Michael J. Colligan, Michael J. Azancot, Peter Lord Fraser of Carmyllie, John F.P. Lush, Nabil Kassem, Anthony R. Allen, Philip Linnel Goedkoop, Eric M. Vonderscher, Nigel J.L. Pennington, Chady Rached, Auguste-Yves Allonsius, Bernard de Combret and Keith Ware (collectively, the "Founding Shareholders"), who votes against a Business Combination has a right to request the redemption of some or all of his shares by the Company (a "Redemption Right") at the Redemption Price (as defined below) and otherwise as set out below. The redemption price will reflect each New Shareholder's pro rata portion of the available funds then held in the Escrow Account (including the Net Interest less the Net Interest Proceeds) and is expected to be no less than seven euro and eighty-two cents (€7.82) per share (before tax). The Redemption Price is not linked to the trading price of the shares and the Company will only be obliged to redeem shares held by such Shareholders in the event that it completes its initial Business Combination.

New Shareholders who exercise their Redemption Rights will retain all rights to the Warrants that they may hold.

Only a New Shareholder who votes against the Company's initial Business Combination and makes such election on his proxy card or ballot submitted in connection with approval of the Company's initial Business Combination may exercise Redemption Rights. This election must be made at or prior to the meeting of the general meeting of shareholders to approve the Business Combination.

Shares for which Redemption Rights have been exercised will be redeemed upon decision to do so by the board of directors and subject to the following conditions:

(i) the prior authorization by the general meeting of shareholders, which authorization sets forth the terms and conditions of the proposed repurchase and in particular the maximum number of shares to be repurchased, the duration of the period for which the authorization is given (which may not exceed eighteen (18) months) and, in the case of a repurchase for consideration, the minimum and maximum consideration per share;

(ii) the nominal amount of the shares acquired, as well as that of shares held by the Company and shares held by a person acting for the Company's account, may not exceed ten percent (10%) of the entire amount of the Company's issued share capital;

(iii) the repurchase may not reduce the net assets of the Company on a non-consolidated basis to a level below the aggregate of the issued share capital and the reserves that the Company must maintain pursuant to Luxembourg law and these articles of incorporation; and

(iv) only fully paid up shares may be repurchased by the Company.

If the New Shareholders who are duly entitled to exercise and seek their Redemption Rights represent more than ten percent (10%) of the issued share capital of the Company, the Company will, subject to the conditions mentioned above (1) make an immediate distribution to such New Shareholders of the Redemption Price less the one euro cent (EUR 0.01) nominal value per share and (2) redeem the relevant shares for the one euro cent (EUR 0.01) nominal value after a period of at least two (2) months. In such a case, all shareholders not seeking to exercise their Redemption Rights are deemed to have waived their rights to receive any immediate distribution pursuant to item (1) above.

Redemption of the relevant shares will be effected pursuant to a resolution adopted by the board of directors. Such resolution is conditional upon the establishment by the board of directors that the Business Combination is completed.

If the New Shareholders who are duly entitled to exercise and seek their Redemption Rights represent up to and including ten percent (10%) of the Company's issued share capital, the Company will repurchase all of the relevant shares at the Redemption Price subject to the conditions mentioned above.

Payment will only be made to the extent the Company has freely distributable reserves, which represents the difference between its net assets and the sum of the paid and called-up part of its capital and the reserves that must be maintained by law or under these articles of incorporation. Immediately following the Offering, the Company estimates that it will have approximately one hundred thirty-six million seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-two euro (EUR 136,788,672) in Freely Distributable Reserves available in the Escrow Account (assuming no exercise of the Over-Allotment Option). The Company will at all times maintain sufficient cash to finance the exercise of any Redemption/Repurchase Rights.

In accordance with the above, each shareholder agrees to take any necessary steps to implement any Redemption Right, including by voting their shares in favour of such redemption of shares at the relevant general meeting of the Company.

Art. 16. The resolution of the board of directors resolving upon the redemption of the shares of the New Shareholders who seek to exercise their Redemption Right is conditional upon the establishment by the board of directors that a Business Combination is consummated.

D. General meetings of shareholders

Art. 17. Convening Notice and Quorum. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of June of each year at 10 a.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall be chaired by the chairman of the board of directors, who shall preside over the meeting. In the chairman's absence, the general meeting of shareholders may appoint another director as chairman

pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders and may also choose to condition the consummation of a Business Combination on the number of percentage of shares for which shareholders have elected to exercise their Redemption Right not exceeding a specified threshold.

Art. 18. Where, in accordance with the provisions of article 6.2 of the present articles of incorporation, shares are recorded in the register of shareholders in the name of a depository or sub-depository of the former, a certificate provided for in the said article 6.2 of the present articles of incorporation must be received at the Company no later than the day preceding the fifth (5th) business day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period. Such certificate must certify the number of shares and the fact that the shares in the account shall be blocked until the close of the general meeting. All proxies must be received at the Company by the same deadline.

The board of directors may decide to allow the participation of shareholders in the general meeting of the Company by any means of telecommunication (including via telephone or videoconference), provided that such means of telecommunication allow the identification of the shareholders participating by such means, and all the other shareholders present at such general meeting (whether in person or by proxy, or by means of such type of communications device) to hear them and to be heard by them at any time.

Any shareholder that participates in a general meeting of the Company by these means shall be deemed to be present at such general meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such general meeting.

Shareholders may vote by correspondence, by means of a form provided by the Company including the following information:

- the location, the date, and the time of the meeting,
- the name, address and any other pertinent information concerning the shareholder,
- the number of shares held by such shareholder,
- the agenda for the meeting,
- the texts of the proposed resolutions,
- the option to cast a positive or negative vote or to abstain,
- the option to vote by proxy for any new resolution or any modification of the resolutions that may be proposed during the meeting or announced by the Company after the shareholder's submission of the form provided by the Company.

The forms for voting by correspondence should be received at the Company no later than the day preceding the fifth (5th) business day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period. Once the voting forms are submitted to the Company, they can neither be retrieved nor cancelled.

Where, in accordance with the provisions of article 6.2 of the present articles of association, shares are recorded in the register of shareholders in the name of a Depository or sub-depository of the former, the certificates provided for in the said article 6.2 of the present articles of association must be received at the Company no later than the day preceding the fifth (5th) working day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period. Such certificates must certify the fact that the shares in the account shall be blocked until the close of the general meeting.

Duly completed forms that are received by the Company as provided above shall be counted when reckoning a quorum at such general meeting.

The board of directors shall adopt all other regulations and rules concerning the participation in the meeting and forms to be used to vote by correspondence.

Art. 19. Voting Rights. Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post, facsimile or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Art. 20. Shareholders' Approval. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

When a meeting of shareholders is duly convened to resolve upon a Business Combination pursuant to article 14 of these articles of incorporation, such resolution can be passed with a simple majority of the votes validly cast, provided that the board of directors of the Company confirms that the Company has sufficient resources to pay both the cash consideration required for the Business Combination and all sums due to any shareholders who may vote against such Business Combination and simultaneously exercise their Redemption Rights.

The Founding Investors and Liquid Energy Partners Limited have agreed in relation to all shares directly or indirectly owned by them, including shares acquired in the open market subsequently to the Offering, that when the Company seeks the approval of its shareholders for a Business Combination, each Founding Investor and Liquid Energy Partners Limited will abstain from voting.

E. Supervision

Art. 21. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. Pursuant to certain condition, the statutory auditor(s) may be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

F. Financial year - Profits

Art. 22. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

G. Liquidation

Art. 24. If the Company does not complete a Business Combination, it may enter into proceedings for its voluntary liquidation or otherwise liquidate its assets and the shareholders may, as a result, have to wait for up to twenty-four (24) months before receiving distributions.

Art. 25. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, or as may be determined by liquidation rights for particular classes of shares issued, if applicable.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 26. These articles of incorporation may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Applicable law

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Art. 28. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Art. 29. Definitions. For the purposes of these articles of incorporation, capitalized terms shall have the following meaning:

Escrow Account shall mean the account held at Citibank N.A., London Branch, maintained by Citibank N.A., London Branch, as escrow agent (the "Escrow Agent"), pursuant to an escrow agreement executed on or prior to the Admission Date and governed by English law, where will be placed the proceeds of the Offering, the proceeds of the Private Placement and the underwriting discount and commission that the Underwriters have agreed to defer until the completion of the Company's initial Business Combination (the "Deferred Underwriting Commission") of four million two hundred thousand euro (EUR 4,200,000) (assuming no exercise of the Over-Allotment Option), less Offering costs and expenses and the

Working Capital Amount held outside the Escrow Account, which is expected to total approximately one hundred seventeen million four hundred ninety-nine thousand eight hundred sixty-eight euro (EUR 117,499,868) (the "Reserve Amount").

Founding Investors shall mean Lord Fraser, Christian Cleret, John Lush, Eric Vonderscher, Michael Azancot, Nigel Pennington, Anthony Allen, Michael Colligan, Philip Goedkoop, August-Yves Allonsius, Nabil Kassem, Chady Rached, Bernard de Combret and Keith Ware, each of whom hold Shares as of the date of the Offering.

Founding Shares shall mean the issuance of three million eight hundred twenty-eight thousand one hundred and twenty-five (3,828,125) shares to the Founding Shareholders and five hundred forty-six thousand eight hundred and seventy-five (546,875) shares Liquid Energy Partners Limited, totaling four million three hundred seventy-five thousand (4,375,000) shares.

I-Bankers shall mean I-Bankers Securities, Inc., a company existing under the laws of Texas, having its registered office at 126 E. John Carpenter Freeway, suite 260, Irving, Texas 75062, United States of America.

Liquid Energy Partners Limited shall mean Liquid Energy Partners Limited, a limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office c/o Range Capital Partners LLP, 14 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom.

Natixis shall mean Natixis, a company existing under the laws of France, having its registered office at 47, quai d'Austerlitz, 75658 Paris cedex, France.

Net Interest shall mean the interest accrued on the Reserve Amount (net of fees, taxes and expenses incurred) which will be retained by the Escrow Account.

Net Interest Proceeds shall mean half of the Net Interest which will be released to the Company monthly to fund a portion of the Company's working capital or other expense requirements, up to an aggregate of two million two hundred thousand euro (EUR 2,200,000).

Offering shall mean the offering of seventeen million five hundred thousand (15,000,000) units (the "Units"), subject to the Over-Allotment Option to increase such amount by up to an additional two million six hundred twenty-five thousand (2,625,000) Units, at a price of eight euro (EUR 8.00) per Unit, to be traded on Euronext Amsterdam.

Over-Allotment Option shall mean the option of the I-Bankers, on behalf of the Underwriters to purchase up to an additional two million six hundred twenty-five thousand (2,625,000) Units at a price of eight euro (EUR 8.00) until three (3) days from the Admission Date to cover over-allotments.

Private Placement shall mean the Founding Shares and the issuance of four million seven hundred four thousand nine hundred and fifty-nine (4,704,959) Warrants for consideration of seventy-five euro cents (EUR 0.75) per Warrant, of which three million thirty-eight thousand two hundred and ninety-two (3,038,292) Warrants were issued to the Founding Shareholders and the remaining one million six hundred sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (1,666,667) Warrants were issued to Liquid Energy Partners Limited and I-Bankers.

Tristone Capital Limited shall mean Tristone Capital Limited, a company existing under the laws of England, having its registered office at 77 Grosvenor Street, London W1K 3JR, United Kingdom.

Underwriters shall mean I-Bankers, Natixis and Tristone Capital Limited.

Warrants shall mean all the warrants issued until the Offering to the Founding Shareholders, to Liquid Energy Partners Limited, to I-Bankers and the Underwriters.

Fourth Resolution

The General Meeting declares having carefully reviewed and considered the report of the board of directors on the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007, as tabled.

The General Meeting resolves to approve the report of the board of directors on the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007.

Fifth Resolution

The General Meeting declares having carefully reviewed and considered the report of the statutory auditors on the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007, as tabled.

The General Meeting resolves to approve the report of the statutory auditors on the annual accounts for the financial year ended 31 December 2007.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand euro).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de European Energy Assets S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du grand-duché de Luxembourg avec siège social au 8-10, rue Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre (la "Société"), et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 132.752, constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger, le 4 Octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 novembre 2007 sous le numéro 2660, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ms. Nicole Schmidt-Troje, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Pierre-Yves Genot, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui est également choisis comme scrutateur par l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la clause de l'objet social de la Société dans ses statuts;
2. Insertion d'une nouvelle clause concernant le rachat de certaines actions dans les statuts de la Société;
3. Refonte totale des statuts de la Société;
4. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires concernant les comptes sociaux statutaire en date du 31 décembre 2007;
5. Rapport de réviseur statutaire à l'assemblée générale des actionnaires concernant les comptes sociaux statutaire en date du 31 décembre 2007;
6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet statutaire de la Société dans les ses statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer de nouvelles dispositions dans les statuts de la Société concernant le rachat de certaines actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de refondre totalement les statuts de la Société qui devront dorénavant être lu comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "European Energy Assets S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra en particulier (mais sans limitation) s'engager dans l'acquisition de, ou l'acquisition du contrôle d'une ou plusieurs entreprises d'exploitation dans le domaine du marketing et de la distribution dans le secteur de l'énergie en Europe, par voie d'acquisition d'actifs, de fusion, d'échange d'actions, d'achat d'actions ou toute autre transaction similaire (chacune des transactions étant une "Combinaison Commerciale").

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital souscrit de quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 43.750) représenté par quatre millions trois cent soixante-quinze mille (4.375.000) actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euro (EUR 500.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Actions.

Art. 6.1. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

Les actions détenues au travers d'un système d'accord sur les valeurs, d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire pourront être transférées conformément aux règles habituelles applicables aux transferts de valeurs dans la forme d'une mention au registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, démembrés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

Art. 6.2. Lorsque les actions sont enregistrées dans le registre d'actionnaires de la Société pour le compte d'une ou plusieurs personnes, au nom d'un système d'accord pour les valeurs, au nom d'un professionnel du dépôt de valeurs ou de tout autre dépositaire (de tels systèmes, professionnels ou autres dépositaires définis comme étant les "Dépositaires") ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société - sous réserve qu'elle ait reçu un certificat de la part du Dépositaire auprès duquel ces actions sont mises en dépôt - permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces actions, y compris le droit de vote ainsi que l'admission aux assemblées générales et devra considérer ces personnes comme étant des actionnaires lors de ces assemblées générales. Le conseil d'administration pourra déterminer les critères formels que les certificats devront satisfaire.

Nonobstant le paragraphe ci-dessus, la Société devra payer, par voie de distributions de dividendes ou le cas échéant, en espèces, en actions ou tout autre actif, uniquement aux mains du Dépositaire ou sous-dépositaire enregistré dans le registre d'actionnaires ou conformément aux instructions reçus, et un tel paiement devra libérer la Société de toutes ses obligations eu égard à un tel paiement.

C. Gestion

Art. 7. Le Conseil d'Administration.

Art. 7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Art. 7.2. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs ait été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Art. 7.3. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un nouvel administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7.4. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Art. 7.5. Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date

ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 8. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion ou par deux administrateurs du conseil d'administration qui étaient présents lors de cette réunion. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 9. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 9 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs de la Société ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le seul membre du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 12. Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts avec un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre du jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Le conseil d'administration devra obtenir l'approbation de l'assemblée générale de la Société à la majorité simple avant d'approuver toute Combinaison Commerciale.

Art. 15. Chaque nouvel actionnaire (collectivement, les "Nouveaux Actionnaires" ou individuellement un "Nouvel Actionnaire"), autre que Christian B. Cleret, Michael J. Colligan, Michael J. Azancot, Peter Lord Fraser of Carmyllie, John F.P. Lush, Nabil Kassem, Anthony R. Allen, Philip Linnel Goedkoop, Eric M. Vonderscher, Nigel J.L. Pennington, Chady Rached, Auguste-Yves Allonsius, Bernard de Combret et Keith Ware (collectivement, les "Actionnaires Fondateurs"), qui

voterait contre une Combinaison Commerciale a le droit de demander le rachat par la Société de tout ou partie de ses actions (un "Droit de Rachat") au Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous) et le cas échéant, comme indiqué ci-dessous. Le prix de rachat reflètera la portion pro rata de chaque Nouvel Actionnaire par rapport aux fonds disponibles alors tenus par l'Agent de Dépôt (y compris l'Intérêt Net moins l'Actif Net d'Intérêts) et est espéré ne pas être moins de sept euros et quatre-vingt deux cents (EUR 7,82) par action (avant impôts) (le "Prix de Rachat"). Le Prix de Rachat n'est pas lié à la valeur boursière des actions et la Société ne sera pas obligée de racheter les actions détenues par les Actionnaires dans l'hypothèse dans laquelle elle compléterait une Combinaison Commerciale.

Les Nouveaux Actionnaires qui exerceraient leur Droit de Rachat garderont tous les droits qu'ils auront sur les Warrants qu'ils détiendraient.

Seul un Nouvel Actionnaire qui vote contre une Combinaison Commerciale initiale de la Société et qui prendrait une telle décision dans son mandat ou son bulletin de vote soumis en rapport avec l'approbation de la Combinaison Commerciale initiale de la Société pourra exercer un Droit de Rachat. Cette décision doit être faite avant ou lors de l'assemblée générale des actionnaires pour approuver la Combinaison Commerciale.

Les actions pour lesquelles des Droits de Rachats ont été exercés seront rachetées dès la décision du conseil d'administration de les racheter et sous réserve des conditions suivantes:

(i) l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, laquelle autorisation indiquera les termes et conditions du rachat proposé et notamment, le nombre maximum d'actions qui seront rachetées, la période durant laquelle l'autorisation est donnée (période qui ne devra pas excéder dix-huit mois (18)) et, dans le cas d'un rachat contre rémunération, la rémunération minimale et maximale par action;

(ii) le montant nominal des actions acquises ainsi que le montant nominal des actions détenues par la Société et les actions détenues par une personne agissant pour le compte de la Société ne devra pas excéder dix pourcent (10%) du montant total du capital social de la Société;

(iii) le rachat ne devra pas réduire, sur une base non consolidée, les actifs nets de la Société en dessous du capital social global ainsi que des réserves que la Société devra maintenir en vertu du droit de Luxembourg et de ces statuts;

(iv) seules les actions entièrement libérées pourront être rachetées par la Société.

Si les Nouveaux Actionnaires qui sont en droit d'exercer leurs Droits de Rachat représentent plus de dix pourcent (10%) du capital social de la Société, la Société devra, sous réserves des conditions mentionnées ci-dessus (1) faire une distribution immédiate à tels Nouveaux Actionnaires du Prix de Rachat moins un cent (EUR 0,01) par action et (2) racheter les actions appropriées pour un cent (EUR 0,01) après une période d'au moins deux (2) mois. Dans un tel cas, tous les actionnaires qui ne chercheraient pas à exercer leur Droit de Rachat sont réputés avoir renoncé à leur droit de recevoir une distribution immédiate conformément au (1) ci-dessus.

Le rachat des actions appropriées sera effectué suivant une résolution adoptée par le conseil d'administration. Cette résolution est conditionnelle jusqu'à l'établissement par le conseil d'administration que la Combinaison Commerciale a été complétée.

Si les Nouveaux Actionnaires qui ont le droit d'exercer leur Droit de Rachat représentent jusqu'à dix pourcent (10%) inclus du capital social de la Société, la Société rachètera toutes les actions appropriées au Prix de Rachat sous réserve des conditions ci-dessus.

Les paiements ne seront faits que dans la mesure où la Société a des réserves librement distribuables qui représentent la différence entre ses actifs nets et la somme des parties libérées ou appelées à être libérées de son capital et les réserves qui doivent être maintenues en vertu de la loi ou en vertu de ces statuts (les "Réserves Librement Distribuables"). Immédiatement après l'Offre, la Société estime qu'elle aura approximativement cent trente-six millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-douze euros (EUR 136,788,672) dans les Réserves Librement Distribuables disponibles dans le Compte de Dépôt (en supposant qu'il n'y a pas eu d'exercice de l'Option de Sur-Allocation). La Société maintiendra à tout moment assez d'espèces pour financer l'exercice de tout Droit de Rachat.

Conformément à ci-dessus, chaque actionnaire accepte d'entreprendre le nécessaire pour appliquer tout Droit de Rachat, y compris en votant leurs actions en faveur d'un tel rachat d'actions à l'assemblée générale de la Société qui sera appropriée.

Art. 16. La résolution du conseil d'administration portant sur le rachat des actions des Nouveaux Actionnaires qui chercheraient à exercer leurs Droits de Rachat est conditionnelle jusqu'à l'établissement par le conseil d'administration que la Combinaison Commerciale a été complétée.

D. Assemblées générales des actionnaires

Art. 17. Convocation et Quorum. L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires

représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires devra être présidée par le président du conseil d'administration. En l'absence du président du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires devra nommer un autre administrateur comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Le conseil d'administration pourra déterminer toute autre condition qui devra être satisfaite par les actionnaires afin de participer à une assemblée générale et pourra aussi choisir de conditionner l'achèvement d'une Combinaison Commerciale au pourcentage d'actions pour lesquelles les actionnaires les actionnaires auront choisi d'exercer leur Droit de Rachat sans toutefois dépasser un seuil spécifique.

Art. 18. Lorsque des actions ont été enregistrées dans le registre d'actionnaire au nom d'un Dépositaire ou sous-dépositaire de ce dernier conformément à l'article 6.2 des présents statuts, un certificat exigé par ledit article 6.2 des présents statuts devra parvenir à la Société pas plus tard que le jour précédant le cinquième (5^{ème}) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale sauf si la Société fixe un délai plus court. Ce certificat devra certifier du nombre d'actions détenues et du fait que les actions ainsi détenues seront bloquées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale. Tout mandat devra parvenir à la Société dans les mêmes délais.

Le conseil d'administration pourra décider d'autoriser la participation des actionnaires à une assemblée générale de la Société par tous moyens de communications (y compris par téléphone ou vidéoconférence), à condition que ces moyens de communication permettent l'identification des actionnaires participant par de tels moyens et que tous les autres actionnaires présents à cette assemblée générale (soit en personne, par mandat ou par tout autre mode de communication) puissent les entendre et être entendus par eux à tout moment.

Tout actionnaire qui participerait à une assemblée générale de la Société par ces moyens seront réputés être présents à cette assemblée générale, seront pris en compte lors du calcul du quorum et auront le droit de voter sur les matières considérées lors de cette assemblée générale.

Les actionnaires pourront voter par correspondance par voie d'un bulletin de mandat fourni par la Société mentionnant les informations suivante:

- le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale,
- le nom, l'adresse et toute autre information pertinente concernant l'actionnaire,
- le nombre d'actions détenues par l'actionnaire,
- l'ordre du jour de l'assemblée générale,
- le texte des résolutions proposées,
- l'option de voter positivement ou négativement ou de s'abstenir de voter,
- l'option de voter par mandat pour toute nouvelle résolution ou toute modification des résolutions qui seront proposées durant l'assemblée générale ou annoncées par la Société après la soumission par l'actionnaire du bulletin fourni par la Société.

Les bulletins pour voter par correspondance devront parvenir à la Société pas plus tard que le jour précédant le cinquième (5^{ème}) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale sauf si la Société fixe un délai plus court. Une fois que les bulletins de vote auront été soumis à la Société, ils ne pourront ni être récupérés ni être annulés.

Lorsque conformément à l'article 6.2 des présents statuts, les actions sont enregistrées dans le registre d'actionnaires de la Société pour le compte d'une ou plusieurs personnes, au nom d'un système d'accord pour les valeurs, au nom d'un professionnel du dépôt de valeurs ou de tout autre dépositaire, les certificats prévus par l'article 6.2 des statuts devront

être reçus à la Société au moins le cinquième (5) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale des actionnaires à moins que la Société décide d'une période plus courte. Ces certificats devront certifier le fait que les actions dans le compte seront bloquées jusqu'à la fin de l'assemblée générale

Les bulletins de vote dûment complétés reçus par la Société conformément à ce qui est énoncé ci-dessus seront pris en compte lors du calcul d'un quorum à cette assemblée générale.

Le conseil d'administration devra adopter tout autre règlement et règle concernant la participation aux assemblées et la forme qui devra être utilisée pour voter par correspondance.

Art. 19. Droit de Vote. Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier, par fax ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 20. Approbation des Actionnaires. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Lorsqu'une assemblée des actionnaires est dûment convoquée pour approuver une Combinaison Commerciale conformément à l'article 14 de ce statuts, cette résolution pourra être passée à la majorité simple des votes, à condition que le conseil d'administration de la Société confirme que la Société a suffisamment de ressources pour payer aussi bien la rémunération en espèces requise par la Combinaison Commerciale et toute somme due à tout actionnaire qui voterait contre la Combinaison Commerciale et qui exercerait simultanément son Droit de Rachat.

Les Actionnaires Fondateurs et Liquid Energy Partners Limited se sont mis d'accord que lorsque la Société recherchera l'approbation de ses actionnaires pour une Combinaison Commerciale, chacun des Actionnaires Fondateurs et Liquid Energy Partners s'abstiendront de voter leurs actions détenues directement ou indirectement par eux, y compris les actions qu'ils auraient acquises en bourse suite à l'Offre.

E. Surveillance

Art. 21. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Sous certaines conditions, le(s) commissaire(s) peut(peuvent) être remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 22. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le gérant en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 24. Si la Société ne réalise pas de Combinaison Commerciale, elle pourra entrer en liquidation volontaire ou le cas échéant, liquider ses actifs et les actionnaires devront en conséquence attendre jusqu'à vingt-quatre (24) mois afin de recevoir des distributions.

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social ou de la manière déterminée par les droits de liquidation pour chaque classe d'actions émises, le cas échéant.

H. Modification des statuts

Art. 26. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Loi applicable

Art. 27. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 28. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

J. Définitions

Art. 29. Dans les présents statuts, les termes en majuscules auront la signification suivante:

Actions Fondatrices signifie l'émission de trois millions huit cent vingt-huit mille cent vingt-cinq (3.828.125) actions aux Actionnaires Fondateurs et cinq cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (546.875) actions à Liquid Energy Partners Limited, faisant au total quatre millions trois cent soixante-quinze mille (4.375.000) actions.

Actionnaires Fondateurs signifie Lord Fraser, Christian Cleret, John Lush, Eric Vonderscher, Michael Azancot, Nigel Pennington, Anthony Allen, Michael Colligan, Philip Goedkoop, August-Yves Allonsius, Nabil Kassem, Chady Rached, Bernard de Combret and Keith Ware, chacun détenant déjà des actions à la date de l'Offre.

Actifs Nets d'Intérêts signifie la moitié des Intérêts Nets qui devra être remis à la Société mensuellement afin de financer une portion du capital actif de la Société ou toute autre dépense, jusqu'à un montant total de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000).

Combinaison Commerciale signifie l'acquisition de, ou l'acquisition du control d'une ou plusieurs entreprises d'exploitation dans le domaine du marketing et de la distribution dans le secteur de l'énergie en Europe, par voie d'acquisition d'actifs, de fusion, d'échange d'actions, d'achat d'actions ou toute autre transaction similaire.

Compte de Dépôt signifie the compte détenu à la Citibank N.A., London Branch, maintenu par Citibank N.A., London Branch en tant qu'agent de dépôt ("l'Agent de Dépôt"), en vertu d'un contrat de dépôt signé avant la Date d'Admission et soumis au droit Anglais, compte sur lequel seront placés les résultats de l'Offre, les résultats du Placement Privé, les remises et la commission que les institutionnels ont consenti de différer jusqu'à l'accomplissement de la Combinaison Commerciale initiale de la Société (la "Commission Différée") d'un montant de quatre millions deux cents mille euros (EUR 4.200.000) (en supposant qu'il n'y ait pas d'exercice de l'Option de Sur-Allocation), moins les coûts de l'Offre, les dépenses et le Montant du Capital Actif détenu en dehors du Compte de Dépôt qui sont estimés à un total approximatif de cent dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix neuf mille huit cent soixante-huit euros (EUR 117.499.868) (le "Montant de la Réserve").

I-Bankers signifie I-Bankers Securities, Inc., une société régie par le droit de Texas, ayant son siège social à 126 E. John Carpenter Freeway, Suite 260, Irving, Texas 75062, Etats-Unis d'Amérique.

Intérêts Nets signifie les intérêts accumulés sur le Montant de la Réserve (net des frais, impôts et dépenses engendrées) qui seront retenu dans le Compte de Dépôt.

Liquid Energy Partners Limited signifie Liquid Energy Partners Limited, une société régie par le droit Anglais, ayant son siège social c/o Range Capital Partners LLP, 14 Buckingham Gate, Londres SW1E 6LB, Royaume-Uni.

Natixis signifie Natixis, une société régie par le droit de français, ayant son siège social au 47, quai d'Austerlitz, 75658 Paris cedex, France.

Offre signifie l'offre de quinze millions (15.000.000) (les "Unités"), soumise à l'Option de Sur-Allocation d'augmenter ce montant par deux millions six cent vingt-cinq mille Unités supplémentaires, au prix de huit euros (EUR 8) par Unité, qui seront cotées sur Euronext Amsterdam.

Option de Sur-Allocation signifie l'option de I-Bankers d'acheter, au nom des Institutionnels, jusqu'à deux millions six cent vingt-cinq mille (2.625.000) Unités supplémentaires au prix de huit euros (EUR 8) durant trois (3) jours à partir de la Date d'Admission afin de couvrir les sur-allocations.

Placement Privé signifie les Actions Fondatrices et l'émission de quatre millions sept cent quatre mille neuf cent cinquante-neuf (4.704.959) Warrants au pris de soixante-quinze cents (EUR 0,75) par Warrant, desquels trois millions trente-huit mille deux cent quatre-vingt-douze (3.038.292) Warrants ont été émis aux Actionnaires Fondateurs et les un million six cent soixante six millions six cent soixante-sept (1.666.667) Warrants restants ont été émis à Liquid Energy Partners Limited et I-Bankers.

Tristone Capital Limited signifie Tristone Capital Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 77 Grosvenor Street, London W1K 3JR, United Kingdom.

Institutionnels signifie I-Bankers, Natixis et Tristone Capital Limited.

Warrants signifie tous les warrants émis jusqu'à l'offre aux Actionnaires Fondateurs, à Liquid Energy Partners Limited, à I-Bankers et aux Institutionnels.

Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare avoir diligemment revu et considéré le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires concernant les comptes sociaux statutaire en date du 31 décembre 2007.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration concernant les comptes sociaux statutaire en date du 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée générale déclare avoir diligemment revu et considéré le rapport du réviseur statutaire à l'assemblée générale des actionnaires concernant les comptes sociaux statutaire en date du 31 décembre 2007.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du réviseur statutaire concernant les comptes sociaux statutaire en date du 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000.- (deux mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008. Relation: LAC/2008/20620. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008072788/242/929.

(080082537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Wailys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.021.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071710/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00402. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Lyuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.805.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071711/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00403. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Strenuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.865.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.418.

Il résulte d'un acte notarié de dissolution en date du 22 mai 2008, que la société LADY S.A. (B 138764) domiciliée à 17, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG est devenue propriétaire des 154.600 parts sociales de la société STRENUSE S.A.R.L., ayant son siège au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.06.2008.

Pour Extrait

STRENUSE SARL

Régis DONATI

Gérant

Référence de publication: 2008072174/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.148.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071712/13/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01022. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Kiefer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.001.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Kiefer Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008071716/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00849. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

Le bilan de la société au 29 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008071725/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00096. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Sesamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 78.446.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008071806/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06875. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.996.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 262 du 5 juillet 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008071761/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00968. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Bugatti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 26.124.

Die Gesellschaft wurde am 15. Juni 1987 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Paul Frieden mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 274 vom 5. Oktober 1987.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2008071762/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00958. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.
